



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/58  
31 octobre 2004

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Quarante-quatrième réunion  
Prague, 29 novembre – 3 décembre 2004

**PROPOSITION DE PROJET: THAÏLANDE**

Le présent document comporte les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Fumigène

- Plan national d'élimination du bromure de méthyle  
(première tranche)

Banque mondiale

**FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET- PROJETS PLURIANNUELS.**  
**PAYS : THAÏLANDE**

**TITRE DU PROJET****AGENCE BILATÉRALE/AGENCE D'EXÉCUTION**

a) Plan national d'élimination du bromure de méthyle (première tranche)	Banque mondiale
---	-----------------

<b>ORGANISME NATIONAL DE COORDINATION</b>	Ministère de l'Agriculture/ Ministère des travaux industriels
---	--

**DERNIÈRES DONNÉES DÉCLARÉES SUR LA CONSOMMATION DES SAO À ÉLIMINER GRÂCE AU PROJET.**  
**A : DONNÉES RELATIVES À L'ARTICLE 7 (TONNES PAO, 2002, EN DATE D'OCTOBRE 2004)**

Bromure de méthyle, Annexe E	241,8		
------------------------------	-------	--	--

**B : DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (TONNES PAO, 2003, EN DATE D'OCTOBRE 2004)**

SAO	Mousse	Réf.	Aérosol	SAO	Solvants	Agent de transformation	Fumigène
				Bromure de M.			177,96

<b>Consommation restante de CFC admissible au financement (tonnes PAO)</b>	n.d.
--	------

<b>AFFECTATIONS DANS LES PLANS D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE EN COURS</b>	Financement total : 1 570 000 \$US	Élimination totale: 73 tonnes PAO
--	------------------------------------	-----------------------------------

<b>DONNÉES SUR LE PROJET</b>	2002 <sup>1</sup>	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010-2012	Total <sup>2</sup>
Limites du Protocole de Montréal		<b>183,14</b>	146,61						
Limites de la consommation annuelle	241,8	<b>183,14</b>	146,61	146,61	146,61	146,61	73,26	73,26	
Élimination annuelle en vertu des projets en cours									
Nouvelle élimination annuelle		<b>58,66</b>	36,53				73,35	73,26	241,8
Élimination annuelle non financée									
Consommation totale de SAO à éliminer		<b>241,8</b>	146,61	146,61	146,61	146,61	73,26	73,26	241,8
Consommation totale de SAO à introduire (HCFC)									n.d.
Coûts du projet (\$US)									
Financement par la Banque mondiale (\$US)		<b>546 991</b>		<b>1 412 214</b>		<b>942 395</b>			<b>2 901 600</b>
Coût d'appui pour la Banque mondiale (\$US)		<b>41 024</b>		<b>105 916</b>		<b>70 680</b>			<b>217 620</b>
Coût total pour le Fonds multilatéral (\$US)		<b>588 015</b>		1 518 130		1 013 075			3 119 220
Rapport coût efficacité (\$US/kg)									12,00
<b>RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT</b>	Pour examen individuel								

<sup>1</sup> Le plan national d'élimination du bromure de méthyle permettra à la Thaïlande de retourner à la conformité avant 2004 pour ce qui est de ses obligations sur le bromure de méthyle, en vertu du Protocole de Montréal.

<sup>2</sup> Les totaux englobent la consommation, ainsi que les quantités à éliminer pour 2011 et 2012.

## DESCRIPTION DU PROJET

1. Le Gouvernement de Thaïlande a présenté, pour examen par le Comité exécutif à sa 44<sup>e</sup> réunion, un Plan national d'élimination (Plan BM) de bromure de méthyle (BM), pour un coût total de 4 960 453 \$US.

2. Le Plan BM prévoit l'élimination avant 2013 de 241,8 tonnes PAO, utilisées essentiellement dans la fumigation des graines et des produits de base. Ce volume représente la consommation totale des utilisations réglementées du BM en Thaïlande. 228,6 tonnes PAO supplémentaires de BM ont été consommées en 2002 pour les applications de quarantaine et de pré expédition. Le seuil de conformité pour le bromure de méthyle est de 183,1 tonnes PAO.

### Consommation de BM

3. Les niveaux de consommation déclarés par le Gouvernement de Thaïlande au Secrétariat de l'ozone pour 1995 et 1996 correspondaient au volume total des importations enregistrées au cours des années considérées, et incluaient autant les applications de quarantaine et de pré expédition que les applications de non quarantaine. Les modifications apportées à la fiche de communication des données en vertu de l'Article 7 et adoptées après 1996 exigent que les Parties déclarent les quantités de BM utilisées pour les applications de quarantaine et de pré expédition, ainsi que pour les applications de non quarantaine. Sur la base des informations les plus fiables fournies par l'industrie et par les exportateurs des produits de base à cette époque là, le Gouvernement de Thaïlande a estimé que 90 % environ de ses importations totales de BM en 1997 et 1998, étaient destinés aux applications de quarantaine et de pré expédition. Ces volumes ont donc été déclarés comme tels au Secrétariat de l'ozone. Le niveau de référence a ainsi été établi à 164,9 tonnes PAO. Le tableau ci-dessous présente les données de consommation de BM déclarées au Secrétariat de l'ozone pour la période 1995-2002

PM (tonnes PAO)	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Importations totales	340,20	230,40	361,20	353,40	447,00	292,20	415,80	470,40
Applications de QPS	0	0	325,08	300,54	274,80	87,60	124,80	n/d
Applications de non quarantaine	340,20	230,40	36,12	52,86	172,20	204,60	291,00	n/d

4. Lors de la préparation du Plan BM, une étude sur la collecte des données a été menée par le biais d'un ensemble de questionnaires suivis des discussions avec les principaux intervenants du domaine du BM; on a aussi procédé à un examen des données disponibles au Ministère de l'Agriculture sur l'accréditation phytosanitaire. Il ressort de cette analyse qu'entre 1999 et 2002, le volume de BM utilisé pour les applications de quarantaine et de pré expédition constituait environ 43% du volume total importé. Avant 1999, les données relatives à l'accréditation phytosanitaire sont incomplètes. Il a été par ailleurs noté qu'au cours des dernières années, aucun changement majeur n'est intervenu dans le profil d'utilisation du BM ou dans celui du marché à l'exportation des produits de base thaïlandais. Étant donné ces observations, il a été assumé que l'utilisation du BM pour les applications de quarantaine et de pré expédition étaient demeurées à 43% des importations totales du BM depuis 1995, avec donc une consommation de référence de 183,14 tonnes PAO. Le tableau ci-dessus présente les données révisées de consommation de BM pour la période 1995-2002.

<b>BM (tonnes PAO)</b>	<b>1995</b>	<b>1996</b>	<b>1997</b>	<b>1998</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>
Importations totales	340,20	230,40	361,20	353,40	447,00	292,20	415,95	470,40
Applications de quarantaine et de pré expédition	146,29	99,07	155,32	151,96	268,20	87,66	124,79	228,60
Applications de non quarantaine	193,91	131,33	205,88	201,44	178,80	204,54	291,17	241,80

5. Le Gouvernement de Thaïlande a déjà soumis au Comité de mise en œuvre, par l'intermédiaire du Secrétariat de l'ozone, une demande de révision de ses données de BM communiquées entre 1995 et 1999, et incluant le seuil pour la conformité.

6. Le Tableau ci-dessous montre les principales utilisations de BM en 2002.

<b>Utilisations de BM (tonnes BM)</b>	<b>Total</b>	<b>QPE</b>	<b>Non-QPE</b>
Tapioca, amidon, farine de riz	238,8	109,2	129,6
Riz	137,4	69,6	67,8
Autres après-récoltes (blé, alimentation animale, maïs)	79,8	36,0	43,8
Fleurs coupées	13,8	13,8	0
Autres	0,6	0,0	0,6
Total	470,4	228,6	241,8

#### Réglementation sur le BM

7. Au cours de la période 1995-1998, le Ministère de la Défense était chargé du contrôle des importations de BM alors que celui de l'Agriculture était chargé du contrôle des utilisations de cette substance. En 1999, la responsabilité du contrôle des importations de BM a été transférée au Ministère de l'Agriculture. Pour le moment, le Ministère des Travaux industriels assure, de concert avec le Ministère de l'Agriculture, la communication des données relatives aux importations et à la consommation de BM.

8. Les importations de BM en Thaïlande sont soumises à une obligation de permis délivré par le Ministère de l'Agriculture. Avant chaque livraison, les importateurs doivent présenter leurs permis au Département des Douanes qui consigne les quantités réelles de BM qui sont introduites dans le pays. Le Ministère de l'Agriculture gère un système actif de permis d'importer et conserve tous les documents relatifs aux importations annuelles de ce produit chimique. Jusqu'en 2003 cependant, ce système ne visait pas la limitation des importations annuelles de BM, puisque l'on accordait des permis à tous les importateurs qui en faisaient la demande.

9. L'importation sans permis de BM peut entraîner l'imposition d'une amende ou d'une peine d'emprisonnement. Le non respect des conditions liées à la possession d'un permis d'importer peut entraîner la suspension ou l'annulation de ce dernier; une suspension peut durer jusqu'à une année. Si un permis est annulé, l'importateur concerné n'est plus autorisé à importer la substance chimique en question jusqu'à la délivrance d'un nouveau permis par le Ministère

de l'Agriculture (la demande d'un nouveau permis par un importateur dont le permis avait été révoqué ne peut pas intervenir avant cinq ans après la date de révocation du permis antérieur).

10. Le BM une fois introduit en Thaïlande, est vendu aux consommateurs par le biais d'une chaîne de distribution comprenant des distributeurs ainsi que des entreprises de fumigation. L'estimation sectorielle de la consommation nationale de BM présente actuellement des difficultés en raison de l'absence de statistiques officielles sur l'utilisation du BM dans les différents secteurs. Le Ministère de l'Agriculture délivre sur demande aux importateurs, des certificats phytosanitaires; ces certificats ont servi de base pour l'estimation des quantités de BM utilisées pour des applications réglementées ainsi que celles de quarantaine.

### Plan BM

11. En 2002 et 2003, la Thaïlande n'était pas en conformité avec le Protocole de Montréal, puisque la consommation de BM était supérieure à son seuil de référence. Cependant, le Gouvernement de la Thaïlande s'est engagé à retourner à la conformité en 2004, et à appliquer les mesures de contrôle en 2005, par la limitation des importations de BM pour les applications de non quarantaine au niveau de gel de 183,14 tonnes PAO en 2004, et de 146,5 tonnes PAO en 2005.

12. Le Gouvernement de Thaïlande a élaboré un plan national d'élimination de BM visant à réduire progressivement la consommation de cette substance jusqu'à la réalisation de l'élimination totale en 2013. Le Ministère de l'agriculture sera l'agence principale chargée de la mise en œuvre du Plan BM.

13. Étant donné qu'il existe déjà suffisamment des lois et des règlements pour contrôler l'utilisation du bromure de méthyle, le Plan BM propose de renforcer les procédures opérationnelles ainsi que la capacité des agences à surveiller et à mettre en application la réglementation existante. Il s'agit en particulier de :

- a) L'institution d'une part, d'un calendrier d'importation du BM pour la période 2004-2013, destinées aux applications de non quarantaine et pré expédition et d'autre part, d'une interdiction du BM dans les nouvelles applications; cette mesure permettra de s'assurer que la consommation de BM pour les applications de non quarantaine dans d'autres secteurs n'augmentera pas, une fois que les utilisations réglementées du BM auront été éliminées.
- b) L'accréditation obligatoire par le Ministère de l'Agriculture, des utilisateurs du BM pour les applications de quarantaine et de pré expédition ainsi que les applications de non quarantaine (ces accréditations doivent être renouvelées chaque année à l'examen des fiches détaillées des données sur l'utilisation du BM);
- c) Le renforcement du système de quotas d'importation par la mise en place d'un système national de gestion de l'information sur le BM, des normes et des critères à appliquer pour les installations de stockage des produits agricoles et l'élaboration des mesures de contrôle de la distribution du BM;

- d) La formation des inspecteurs et des contrôleurs du Ministère de l'Agriculture sur les nouvelles procédures et les produits de remplacement du BM, et
- e) La surveillance de la consommation de BM

14. Le Plan BM comprend les quatre composantes suivantes :

- a) Réglementation et renforcement de la capacité (644 600 \$US) incluant les éléments suivants : la mise en place d'un système de gestion de l'information, les normes de lutte contre les parasites, les critères d'hygiène pour les installations de stockage, un programme d'accréditation des installations de stockage par le Ministère de l'Agriculture, un programme de formation à l'étranger pour faciliter la mise en œuvre, la surveillance et l'application effective des règlements sur le BM, ainsi que la création d'une unité de lutte contre la résistance des insectes aux pesticides;
- b) Sous-projets investissement (2 353 757 \$US), pour convertir les utilisateurs de BM à des technologies de remplacement viables. Quatre groupes d'utilisateurs de BM ont été identifiés :
  - i) Les entreprises utilisatrices de BM connues (1 494 822 \$US) comprenant les 53 plus grandes entreprises et avec une consommation totale d'environ 175 tonnes de BM (72% de la consommation totale). Chaque entreprise recevra du matériel et de l'équipement de fumigation en quantité proportionnelle à sa consommation de BM et bénéficiera d'un programme de formation;
  - ii) Les entreprises utilisatrices de BM non connues (605 319 \$US) comprennent 37 entreprises de fumigation de petite et moyenne taille et leur consommation est de 69 tonnes PAO de BM. Le niveau de financement est basé sur une valeur du rapport coût efficacité de 8,80 \$US/kg.
  - iii) Les entreprises de fumigation (253 616 \$US); ce groupe compte 22 entreprises enregistrées dont certaines pratiquent la fumigation tant pour les applications de quarantaine et de pré expédition que pour les applications de non quarantaine. Chacune de ces entreprises recevra du matériel et de l'équipement de fumigation proportionnellement à l'ampleur de ses activités de fumigation, et bénéficiera d'un programme de formation;
  - iv) Les utilisateurs de BM non identifiés, éparpillés dans l'ensemble du pays, qui seront identifiés plus tard pendant le déroulement du programme. Une assistance technique et un programme de formation seront offerts à ce groupe d'utilisateurs par le biais des centres de formation qui devront être créés dans le cadre de l'assistance technique et de la composante formation du Plan BM.

- c) Assistance technique et programmes de formation (791 104 \$US); ce volet comprend la préparation des matériels de formation, la mise en œuvre des programmes de formation des formateurs, l'organisation des ateliers de formation pour tous les utilisateurs de BM, un programme d'accréditation pour tous les fumigateurs, ainsi qu'un programme de proximité;
- d) L'unité d'appui de la mise en œuvre du projet (528 000 \$US); cette unité sera basée au sein du Ministère de l'Agriculture et sera chargée entre autres de : la mise en œuvre des mesures réglementaires sur le BM, la préparation des procédures de mise en œuvre pour les entreprises éligibles qui demanderont un financement au Fonds multilatéral, l'aide à apporter aux utilisateurs de BM admissibles à un soutien financier, l'examen et l'approbation des propositions présentées par les entreprises éligibles, la coordination de la mise en place des centres de formation, la coordination de la conversion des utilisateurs du BM de petite et moyenne taille.
15. La durée estimée pour la mise en œuvre du projet est de 8 années.

## **OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT**

### **OBSERVATIONS**

16. Le Secrétariat a examiné le plan d'élimination à la lumière du rapport du Comité de mise en œuvre, lors de la 32<sup>e</sup> réunion de ce Comité tenue à Genève du 17 au 18 juillet 2004. Le Secrétariat a pris note du projet bien documenté et détaillé qui a été préparé par le Gouvernement de Thaïlande avec l'aide de la Banque mondiale.

#### Situation de non-conformité par rapport au seuil 2002 de BM

17. Le Secrétariat a noté que les niveaux de consommation 2002 et 2003 des utilisations réglementées du BM sont supérieurs au seuil de référence actuel du BM (164,9 tonnes PAO), ainsi qu'au seuil de référence révisé qu'examinera le Comité de mise en œuvre à sa 33<sup>e</sup> réunion (183,1 tonnes PAO). La Thaïlande se trouve donc dans une situation de non-conformité par rapport à son niveau de gel de 2002.

#### Question de politique liée au seuil de référence de BM

18. À leur 15<sup>e</sup> réunion, les Parties au Protocole de Montréal ont noté que la Thaïlande (ainsi que d'autres pays de l'Article 5) avait communiqué des données annuelles de BM supérieures à leur seuil de gel de consommation. En l'absence d'autres informations, la Thaïlande (ainsi que d'autres Parties) est considérée comme étant en situation de non-conformité en ce qui concerne les mesures de contrôle du Protocole. Les Parties ont aussi demandé à la Thaïlande de soumettre au Comité de mise en œuvre, pour examen à sa prochaine réunion, une justification de ce dépassement de la consommation, ainsi qu'un plan d'action comportant des objectifs assortis de délais précis, pour assurer un prompt retour à la conformité. Les Parties ont par ailleurs décidé de suivre de près l'évolution de la Thaïlande et des autres Parties, en ce qui concerne

l'élimination du BM. Dans la mesure où la Thaïlande (ainsi que les autres Parties) s'efforcera d'appliquer des mesures spécifiques de contrôle du Protocole, elle continuera à être traitée de la même manière que toute autre Partie respectueuse de ses obligations (Décision XV/25).

19. À sa 32<sup>e</sup> réunion, le Comité de mise en œuvre a examiné une demande du Gouvernement de Thaïlande visant à corriger ses chiffres de consommation de 1997 et 1998, ce qui se traduirait par une augmentation de sa consommation de référence de 164,89 tonnes PAO à 183,14 tonnes PAO, et sa consommation de BM pour 2002 serait de 241,8 tonnes PAO. Par la suite, par sa recommandation 32/17 et conformément au paragraphe 2 (a) de la décision XV/19 des Parties au Protocole de Montréal, (méthodologie de présentation des requêtes pour une révision des données de référence), le Comité de mise en œuvre a demandé à la Thaïlande de soumettre (par l'intermédiaire du Secrétariat de l'ozone), une copie d'un rapport d'enquête qui devra comprendre tous les résultats de l'enquête ainsi qu'une justification de la méthodologie utilisée pour la collecte et la vérification des nouvelles données de référence proposées. Ce rapport permettra au Comité de mise en œuvre d'examiner à sa 33<sup>e</sup> réunion de novembre 2004, la demande de la Thaïlande d'une révision de ses données de base.

20. La Banque mondiale a informé le Secrétariat que le rapport sur la collecte des données qui a servi de base pour la préparation du Plan sur le BM, avait été examiné et mis à jour par le Ministère des Travaux industriels et celui de l'Agriculture. Le document initial a été révisé afin d'assurer la cohérence des données présentées, et comprenait une justification détaillée de la méthodologie utilisée pour calculer le seuil de référence proposé. Sur la base du rapport présenté par le Gouvernement de Thaïlande, les Parties examineront, à leur 16<sup>e</sup> réunion, la requête pour le changement du seuil de consommation de BM déclaré par la Thaïlande en 1997, 1998 et 2002.

#### Questions liées à la consommation de BM

21. Le Secrétariat a posé la question de savoir pourquoi la préparation du Plan BM s'est basée sur la consommation de BM de 2002 (470,4 tonnes pour toutes les utilisations) plutôt que sur celle de 2003 (402,6 tonnes PAO), étant donné que tous les plans sectoriels d'élimination récemment approuvés par le Comité exécutif ont été basés sur la consommation la plus récente, (à savoir, celle de l'année précédant la présentation de la proposition). La Banque mondiale a indiqué que le Plan BM avait été préparé en 2003 et 2004. L'enquête menée lors de la préparation de ce Plan s'est concentrée sur l'obtention des données les plus fiables disponibles pour 2002. À cette période là, les seuls chiffres fiables de 2003 disponibles concernaient le volume total du BM importé et les quantités utilisées pour les applications de quarantaine et de pré expédition; ces chiffres étaient basés sur les certificats phytosanitaires mais la répartition des utilisations réglementées de BM n'était pas connue en ce moment là. Les données de consommation de BM pour 2002 ont été vérifiées au Ministère de l'Agriculture, au Département des douanes et dans les registres des autres intervenants, et la fiabilité de ces chiffres est élevée. Par ailleurs, les données 2003 n'ont été rassemblées qu'au milieu de 2004, vers la fin des consultations et il aurait été difficile d'arriver à un consensus de tous les intervenants sur les données. Étant donné la nature sensible des discussions sur le BM avec les intervenants, la révision de la proposition actuelle visant à inclure les données de 2003 nécessiterait un nouveau cycle de consultations, ce qui retarderait davantage le démarrage du Plan BM.

22. La Banque mondiale a aussi déclaré que les profils à long terme des utilisations du BM peuvent subir des variations annuelles à la suite de changements climatiques imprévisibles. Cependant, le Ministère de l'Agriculture ne dispose pas actuellement de la capacité de prévoir les circonstances dans lesquelles l'incidence des parasites, et par conséquent la consommation liée des pesticides, pourraient augmenter ou diminuer. À cet égard, il est proposé dans le Plan BM de doter le Gouvernement de l'infrastructure et de la capacité suffisantes pour surveiller les changements dans la consommation de BM et pour déterminer si ces changements sont causés par des facteurs externes.

#### Niveau de financement demandé

23. Le Secrétariat a noté que le coût total du Plan BM sous sa forme actuelle (4 317 461 \$US) était supérieur à celui des projets semblables déjà approuvés par le Comité exécutif. Le Plan BM comprenait un système global intégré de gestion des parasites, un renforcement élargi de la capacité, un programme de formation sur la lutte antiparasitaire et l'utilisation de la phosphine comme substance de remplacement du BM, ainsi que la création d'une unité de surveillance pour le projet. Certaines composantes du coût du projet ne semblent pas augmenter alors que les coûts de certains aspects du projet sont élevés. Après de longues discussions, le Secrétariat et la Banque mondiale ont convenu d'un niveau de financement de 2 901 600 \$US pour le Plan BM (12 \$US /kg). Ce niveau de financement se situe dans la même marge que celui des projets semblables d'élimination de BM (applications après récolte) qui ont été approuvés par le Comité exécutif.

#### Accord entre le Gouvernement de Thaïlande et le Comité exécutif

24. Un projet d'accord entre le Gouvernement de Thaïlande et le Comité exécutif sur les modalités de mise en œuvre du Plan BM est contenu à l'Annexe I du présent document. Cet accord pourrait être modifié suite à toute décision que les Parties au Protocole de Montréal pourraient prendre en ce qui concerne le changement du seuil de référence du BM pour la Thaïlande.

### **RECOMMANDATION**

25. Il est demandé au Comité exécutif d'approuver le Plan national d'élimination de BM pour la Thaïlande à la lumière des observations du Secrétariat du Fonds, et de toutes décisions que les Parties au Protocole de Montréal pourraient prendre en ce qui concerne le changement des niveaux de consommation de BM déclarés pour les années 1997, 1998 et 2002, présentées par la Thaïlande. Toute décision prise par le Comité exécutif serait sans préjudice au fonctionnement du mécanisme du protocole de Montréal en ce qui concerne les questions de non-conformité.



**Annexe I**

**PROJET D'ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DE THAÏLANDE ET LE  
COMITÉ EXÉCUTIF POUR LE PLAN NATIONAL D'ÉLIMINATION DU BROMURE  
DE MÉTHYLE**

3. Le Comité exécutif a approuvé en principe, à sa 44<sup>e</sup> réunion, un montant global de 2 901 600 \$US, à l'exclusion des frais d'appui d'agence, au titre du financement total qui sera octroyé à la Thaïlande pour réaliser la réduction progressive, ainsi que l'élimination totale de toutes les utilisations réglementées du bromure de méthyle (241,8 tonnes PAO). Ce montant est approuvé par le Comité exécutif sous réserve du bon fonctionnement des mécanismes du Protocole de Montréal visant à régler les cas de non conformité.

4. Selon les données fournies au Secrétariat de l'ozone et conformément aux informations contenues dans le document de projet présenté au Comité exécutif, le seuil de référence du bromure de méthyle pour la Thaïlande est 183,14 tonnes PAO. La consommation du bromure de méthyle de la Thaïlande en 2002 était de 241,8 tonnes PAO, sans tenir compte des 228,6 tonnes PAO utilisées pour les applications de quarantaine et de pré expédition. La Thaïlande doit par conséquent réduire sa consommation de bromure de méthyle à 183,14 tonnes PAO en 2004, pour se conformer à l'exigence du Protocole de Montréal en ce qui concerne son niveau de gel 2002, et à 146,4 tonnes PAO en 2005 pour se conformer à l'exigence du Protocole de 20 % de réduction.

5. Dans le cadre de la mise en oeuvre du plan national d'élimination du bromure de méthyle, le Gouvernement de Thaïlande s'engage à réduire de manière définitive, l'ensemble de sa consommation des utilisations réglementées de bromure de méthyle, à des niveaux qui ne devraient pas dépasser les volumes mentionnés ci dessous:

Année	Niveau maximum de consommation dans les utilisations réglementées du bromure de méthyle (Tonnes PAO)
2002(*)	241,8
2004	183,1
2005	146,6
2006	146,6
2007	146,6
2008	146,6
2009	73,3
2010	73,3
2011	36,6
2012	18,3
2013	-

(\*) La mise en oeuvre du plan national d'élimination du bromure de méthyle permettra à la Thaïlande de retourner avant 2004, à une situation de conformité par rapport à ses obligations du Protocole de Montréal sur le bromure de méthyle.

4. Le Gouvernement de Thaïlande a examiné les données de consommation indiquées dans ce projet et les trouve correctes. Par conséquent, le Gouvernement de Thaïlande conclut le

présent accord avec le Comité exécutif, étant entendu que si une consommation supplémentaire de bromure de méthyle devait être identifiée par la suite, le Gouvernement devra assurer seul, la responsabilité de son élimination.

5. La Thaïlande s'engage à respecter de manière permanente les niveaux de consommation indiqués au tableau ci-dessus par l'imposition de restrictions à l'importation ou par toutes autres mesures qu'elle pourrait juger nécessaires. En contre-partie du niveau de financement mentionné ci-dessous, la Thaïlande s'engage à éliminer toutes les utilisations nationales réglementées du bromure de méthyle, conformément aux limites indiquées au tableau précédent:

Année	Financement (\$US)	Coûts d'appui d'agence (\$US)	Total(\$US)
2004	546 991	41 024	588 015
2006	1 412 214	105 916	1 518 130
2008	942 395	70 680	1 013 075

6. Le Gouvernement de Thaïlande, en accord avec la Banque mondiale, usera de la flexibilité disponible pour organiser et mettre en oeuvre les composantes du projet qu'elle estime être les plus importantes dans la réalisation des engagements d'élimination indiqués ci-dessus. La Banque mondiale accepte de gérer le financement du projet d'une manière à assurer la réalisation des réductions de consommation de bromure de méthyle convenues. La Banque mondiale devrait aussi soumettre au Comité exécutif, un rapport annuel sur les résultats enregistrés dans la réalisation des réductions exigées par le projet.

7. Les composantes financement du présent accord ne peuvent faire l'objet d'aucun changement à la suite de décisions futures du Comité exécutif qui pourraient affecter le financement de tout autre projet du secteur de la consommation ou de toute autre activité liée, en Thaïlande.

- - -